

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 223 la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis.

n° 223 la

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
11 avril 1961Numéro JO
n° 4 du 30/04/1961Date du numéro
30 avril 1961

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Le budget spécial du Plan d'équipement et de Développement économique et Social de la Côte Française des Somalis est arrêté pour la tranche intérimaire 1960. 1° En autorisation de programme à cinquante-deux millions de FD. ; 2° En crédits de paiement à cinquante-deux millions de F.D.conformément au tableau ci-dessous : (en francs Djibouti) Délibéré et adopté en séance du 10 avril 1961.

Le Président de la Commission Permanente,OMAR KAMIL WARSAMA.Le Secrétaire,OMAR IBRAHIM HADOM.